

40 Go = 4,99€

🏠 > IMPÔT > ACTUALITÉS



Impôts : Macron a-t-il eu raison de supprimer l'ISF ?

Par Mathieu BRUCKMULLER Publié le vendredi 28 janvier 2022 à 07h00 Réagir



© merelleco - stock.adobe.com

Avec la suppression de la taxe d'habitation, c'est une autre mesure emblématique du quinquennat qui s'achève : la suppression de l'impôt sur la fortune, remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière. Une décision qui fait toujours polémique. Voici le deuxième article de notre série sur le bilan des réformes d'Emmanuel Macron pour le porte-monnaie des ménages.

Avec la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), Emmanuel Macron s'est attaqué à un totem qui déchaîne les passions renforçant son image de « président des riches ». La preuve, 4 ans après la mise en place de cette réforme, plusieurs candidats à la présidentielle promettent son rétablissement en cas de victoire en avril prochain.

C'est quoi cette réforme ?

La réforme de l'ISF, mise en place au début du mandat d'Emmanuel Macron, n'était pas une surprise. Elle figurait parmi les propositions du candidat. Une décision à haute portée symbolique. En 1982, François Mitterrand instaurait l'impôt sur les grandes fortunes, supprimé 5 ans plus tard par le gouvernement de Jacques Chirac lors de la première cohabitation. La victoire du président socialiste en 1988, pour un second septennat, lui a permis de mettre en place l'impôt sur la fortune afin de financer le revenu minimum d'insertion, l'ancêtre du RSA.

Le retour de la droite au pouvoir n'a pas eu raison de l'ISF même s'il a subi de multiples aménagements pour finir par être appliqué aux ménages ayant un patrimoine supérieur à 1,3 million d'euros, un seuil

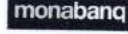
BONS PLANS



Pink weekend : 130 € offerts pour ouvrir un compte Boursorama Ultim



Offre Floa Bank (ex Banque Casino) : TAEG fixe à partir de 0,50%



Jusqu'à 120 € offerts sur le compte Monabanq



Crédit conso de 10 000 € sur 5 ans

NORACORA



Jusqu'à -45%

Achetez

COMPARATIF

BANQUE

PLACEMENT

CRÉDIT

ASSURANCE

IMPÔTS

ÉNERGIE

FORUM

ACT

payé par près de 350 000 contribuables pour 5,1 milliards d'euros de recettes.

À lire aussi Bilan des réformes Macron : La suppression de la taxe d'habitation, vraiment une bonne affaire ?

Mais pour le candidat Macron, l'ISF devait être réformé. A ses yeux, il ne jouait pas « un rôle décisif dans la réduction des inégalités » puisqu'il représentait 1% des recettes fiscales et que son plafonnement conduisait à exonérer certains contribuables parmi les plus fortunés. Et surtout, « l'ISF coûte cher à nos entreprises et à notre économie », expliquait-il avant de rappeler qu'il « conduit des centaines de contribuables à s'expatrier chaque année. » Pour favoriser l'investissement dans les entreprises, « tout particulièrement les PME et ETI familiales », l'ISF a été supprimé et remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) en 2018. « Un totem idéologique vieux de 35 ans, qui était devenu inefficace et complexe, va tomber », s'était alors réjoui le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire.

● PROPOSITIONS

→ Nous remplacerons l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Assis sur les seuls actifs immobiliers, il reposera sur le même seuil d'assujettissement (1,3 M€), le même barème et les mêmes règles (abattement de 30 % sur la résidence principale) que l'actuel ISF. Personne ne subira de hausse d'impôt lors du remplacement de l'ISF par l'IFI.

→ Des milliers de foyers aujourd'hui soumis à l'ISF ne paieront plus l'IFI, demain.

Il s'agit de ceux situés au bas du barème de l'actuel ISF, qui dépassent le seuil d'assujettissement si l'on prend en compte l'intégralité de leur patrimoine mais ne dépasseront plus avec leur seul patrimoine immobilier.

→ La réforme allégera en moyenne de moitié la charge fiscale des contribuables assujettis à l'ISF. Les 50 % les moins fortunés ont un patrimoine qui n'est constitué d'immobilier qu'à 55 % environ.

→ L'allègement d'impôt sera d'autant plus fort que le foyer investit une part importante de son patrimoine dans le capital productif des entreprises.

Notre objectif est de soutenir ceux qui prennent des risques, ceux qui permettent de créer et de développer notre économie et d'orienter l'épargne vers le financement de nos entreprises et l'investissement.

Capture d'écran du programme d'Emmanuel Macron en 2017

ISF et IFI, quelle différence ?

L'IFI est un impôt progressif qui s'applique aux ménages aisés dont la valeur nette taxable du patrimoine immobilier dépasse 1,3 million d'euros (après déduction des dettes et d'un abattement de 30% sur la valeur de la résidence principale). Comme son nom l'indique, l'impôt sur la fortune immobilière est limité au patrimoine immobilier, alors que l'assiette de l'ISF était plus large. Les actifs immobiliers, mais aussi le patrimoine financier (actions, obligations...) ou encore certains biens professionnels étaient intégrés dans le patrimoine taxable.

Quelles sont les conséquences pratiques de cette réforme ?

taxe d'habitation, vraiment une bonne affaire ?

14/10/2021
MACRON : la suppression de l'ISF sans effets discernables sur l'investissement

03/03/2021
IMPÔTS : rebondissement dans un important contentieux sur l'ISF

22/02/2021
IMPÔTS : un ISF temporaire pour aider les victimes de la crise ?

Essayez nos comparateurs !

Profitez des **taux bas** sur le crédit immobilier grâce à notre comparateur

Découvrir

OFFRES ET COMPARATIFS

jusqu'à
259 €
d'économie
BANQUE MOINS CHÈRE
125 banques comparées

jusqu'à
40%
d'économie
ASSURANCE HABITATION
Comparez en moins de 3 min.

jusqu'à
3%
bonifié
LIVRETS D'ÉPARGNE
10 offres recensées

à partir de
0,22%
de TAEG
CRÉDIT CONSO
5 organismes comparés

à partir de
1%
sur 20 ans
TAUX IMMOBILIER
Baromètre et offres en ligne

jusqu'à
400 €
offerts
ASSURANCE VIE
19 contrats présentés

[Voir tous les comparatifs](#) >

COMPARATIF

BANQUE

PLACEMENT

CRÉDIT

ASSURANCE

IMPÔTS

ÉNERGIE

FORUM

ACT

contre un peu plus de 5 milliards d'euros pour l'ISF en 2017. Le coût de cette réforme est donc d'environ 3,4 milliards d'euros.

Pour le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt, la réforme n'est pas « un cadeau aux riches ». Selon lui, « l'objectif de la réforme de la fiscalité du capital était d'avoir une fiscalité plus proche des standards internationaux et d'inciter à l'orientation de l'épargne vers des placements plus productifs. La réforme participe au fait que la France est devenue le pays le plus attractif de la zone euro. Elle contribue aussi à l'accélération du retour de contribuables français partis à l'étranger ».

Cette réforme est-elle efficace ?

A ce stade, les avis sont très mesurés. Selon un récent rapport de France Stratégie, organisme chargé de conseiller le gouvernement, cette suppression de l'ISF, qui allait de pair avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital (PFU, ou « flat tax »), n'a eu que **peu d'effets mesurables** sur l'investissement dans l'économie des plus fortunés. « Il est probable, même s'il est difficile de le démontrer empiriquement, que les impôts sur le capital des ménages réduisent leur incitation à épargner et limitent ainsi le financement de l'économie. À supposer même qu'ils n'aient pas d'impact sur le volume global de l'épargne, il reste que la transformation de l'ISF en IFI entraîne possiblement le remplacement d'investissements immobiliers par des investissements non immobiliers », nuance pour sa part François Ecalle, président de Fipeco, un site d'informations sur les finances publiques.

De même, « l'impact de l'ISF sur l'expatriation des ménages les plus fortunés est difficile à mesurer. En effet, les motifs des départs à l'étranger sont nombreux, souvent de nature professionnelle, et la fiscalité est rarement spontanément avancée par les partants pour les expliquer », poursuit François Ecalle. « Une réduction de la taxation du patrimoine ne peut toutefois entraîner des comportements plus favorables à la croissance qu'à long terme. Il faut en effet d'abord convaincre les personnes concernées qu'elle n'est pas seulement temporaire. La crise sociale de 2018 et la crise sanitaire et économique de 2020 ayant été accompagnées par de nombreux appels à une restauration de l'ISF, il n'est pas certain que les comportements des détenteurs de capitaux évoluent rapidement », relativise cet ancien membre de la Cour des comptes.

Le rapport de France Stratégie estime lui que les départs à l'étranger de contribuables fortunés se sont réduits et que les retours ont augmenté, même si cela concerne « **de petits effectifs** », quelques centaines de ménages, sur 130 000 assujettis à l'IFI.

Pierre Madec, économiste à l'OFCE, juge aussi que la suppression de l'ISF est pour l'instant difficile à juger. Elle a en revanche donné à l'opinion publique le signal d'une baisse de la fiscalité des plus aisés dès le début du mandat d'Emmanuel Macron. Si l'exécutif a promis à plusieurs reprises que des corrections pourraient être envisagées, si cette réforme ne portait pas ses fruits, il n'y a pas eu d'aménagements à ce stade. « Heureusement qu'on a **supprimé cette aberration** de taxer la réussite quand elle est réinvestie sur notre tissu productif », disait même l'an dernier le chef de l'Etat.